DIPLÔME DE SCHWYZERTÜTSCH
DES CHAMBRES DE COMMERCE DE SUISSE ROMANDE

Règlement

1. BUT

Encourager l'étude du Schwyzertütsch en délivrant un diplôme attestant des connaissances sérieuses de cette langue, notamment de son emploi dans le domaine des affaires.

Il peut être obtenu par toute personne répondant aux conditions d'examen fixées à l'art. 3 du présent règlement.

2. BASE

Un Schwyzertütsch passe-partout servira de base pour acquérir les connaissances requises, sans que l'élève ne soit pour autant privé de la liberté de parler le dialecte local qui lui convient.

3. CAPACITES REQUISES

L'examen portera sur son aptitude à s'exprimer en Schwyzertütsch dans diverses circonstances et non sur les connaissances linguistiques du candidat (grammaire, phonétique, etc.):

3.1. Le candidat maîtrisera les situations suivantes en Schwyzertütsch: acheter, vendre, demander des renseignements, réclamer, demander ou donner des conseils, commander, contrôler, parler de sa profession, de ses loisirs, et ceci:
- au téléphone
- en entretien d'affaires
- en séance
- en conversation libre

3.2. Le candidat devra comprendre le sens
- d'émissions de radio
- d'émissions TV
- d'un entretien de deux Suisses alémaniques entre eux sur un sujet d'actualité

3.3. Le candidat devra connaître les caractéristiques économiques et culturelles des diverses régions de la Suisse allemande.

4. PREPARATION A L'EXAMEN

Chaque candidat est libre de se présenter à l'examen comme il l'entend. Afin de rendre ce diplôme plus accessible, deux possibilités d'études, complémentaires, sont conseillées:

4.1. Ecoles préparant au diplôme

Ces écoles dispensent un enseignement qui correspond aux recommandations émises par les Chambres de commerce de Suisse romande, à savoir:
- accepter un plan d'étude du Schwyzertütsch: durée du cours I (de base) env. 40 h. + travail à domicile; durée du cours II (supérieur) env. 20 h. + travail à domicile
- n'enseigner le Schwyzertütsch qu'avec des professeurs de langue maternelle suisse allemande
- utiliser le matériel d'enseignement reconnu par les Chambres de commerce
- soumettre les professeurs à une formation continue.

4.2. Préparation en autodidacte

Les candidats peuvent préparer l'examen à domicile en utilisant le matériel d'enseignement reconnu par les Chambres de commerce de Suisse romande, à savoir, la seule méthode complète de Schwyzertütsch: «Modärns Schwyzertütsch passe-partout I + II» et «Stimmt! so isch es» de Martin Zwicky.

Ce matériel peut être obtenu à l'Académie de Langues et de Communications, chemin de Jolimont 14, 1700 Fribourg.

Ce matériel recouvre l'ensemble des situations et exigences précisées dans l'art. 3 de ce règlement.

5. EXAMEN POUR L'OBTENTION DU DIPLOME

5.1. Organisation

Chaque année, les Chambres de commerce de Suisse romande organisent, en collaboration avec l'ALC-Zwicky, une ou plusieurs sessions d'examen.

Les inscriptions à cet examen doivent se faire au plus tard 15 jours avant la session au moyen d'une formule disponible dans les écoles préparant au diplôme et dans les Chambres de commerce de Suisse romande.

L'admission aux examens devient définitive par le versement de la finance d'inscription qui reste acquise aux organisateurs.

Chaque candidat peut se présenter une seconde fois à l'examen.

L'examen a lieu uniquement si 3 personnes au minimum se sont inscrites.

5.2. Déroulement de l'examen

Chaque candidat est soumis à un examen d'un peu plus d'une heure, réparti comme suit:
- 30 min. compréhension orale (écoute de dialogues, émission radio, avec questions à choix multiples) =20 pts;
- 15 min. expression orale (entretien libre avec un expert sur un sujet dans le domaine commercial au choix du candidat) =25 pts;
- 15 min. jeux de rôles (maîtrise de situation) =25 pts;
- 15 min. connaissances générales sur la Suisse alémanique =30pts.

5.3. Examinateurs

La Commission d'examen sera formée de 2 à 4 examinateurs selon le nombre de candidats. Elle prendra toutes les décisions concernant le déroulement des examens et l'appréciation des résultats.

5.4. Evaluation des connaissances

L'évaluation des capacités et des connaissances se fait pour les 4 parties de l'examen selon un schéma très strict. L'examen complet est réussi avec l'obtention de 60 points (cf. 5.2.) et donnera alors droit au "Diplôme de Schwyzertütsch des Chambres de commerce et d'industrie de Suisse romande". 75 points donneront droit à une mention.

5.5. Dispositions d'exécution

Toutes les dispositions d'exécution sont constamment adaptées et mises à jour sous le contrôle d'une commission d'examen nommée par les organisateurs dont font partie des représentants des écoles préparatoires, des Chambres de commerce et de l'ALC. Les décisions de cette commission sont sans appel.